



PROTOCOLE pour les ECOLES PUBLIQUES pour l'année SCOLAIRE 2020-2021

Mesures prises au niveau local pour l'année scolaire 2020-2021

Dernière modification le 04 février 2021

Le protocole ci-dessous prévoit les mesures prises au niveau local à compter du **lundi 08 février 2021** pour les écoles publiques : LES ARISTOLOCHES et LI FLOU D'ARMAS. Cette modification du protocole est rendue nécessaire par l'évolution constatée de la circulation du virus.

Les dispositions de ce protocole peuvent être amenées à évoluer en fonction de nouvelles consignes gouvernementales.

Elles sont détaillées dans les points suivants :

1. Les classes
2. L'arrivée des enfants et des parents à l'école
3. Le port du masque, lavage des mains
4. L'organisation du temps scolaire
5. L'organisation du temps scolaire périscolaire
6. L'organisation du temps méridien
7. L'organisation du mercredi
8. Les réservations sur le portail famille
9. Les dispositions dans les toilettes
10. L'aération des locaux
11. Le nettoyage des locaux
12. Le rôle des parents
13. La signalétique : l'information générale et les affichages
14. L'identification d'un cas avéré au sein de l'école

1- Les classes

Les classes conservent leur configuration d'avant le confinement et tous les élèves seront accueillis.

2- L'arrivée des enfants et des parents à l'école

Les parents ne sont toujours pas autorisés à entrer dans les bâtiments scolaires, en élémentaire
UN seul parent autorisé à entrer à l'école maternelle, avec masque et nettoyage des mains (**distributeur de gel hydro alcoolique au portail d'entrée**).

L'accueil des enfants devra être organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée des écoles (pas d'entrée et de sortie collective des enfants).

Chaque classe aura un horaire d'arrivée et de sortie différent selon le détail ci-dessous.

Attention, il vous est demandé de respecter impérativement les horaires d'entrées et de sorties de vos enfants.

Les agents de la Police Municipale assureront la sécurité aux abords de l'école.

ECOLE LES ARISTOLOCHES

ENTREES et SORTIES des parents autorisés : portail principal avec passages séparés pour les flux entrants et sortants à respecter (1 accès/entrées et 1 accès/sorties).

Horaires pour l'ensemble des classes

8h50 – 11h50 et 13h50 – 16h50

ECOLE LI FLOU D'ARMAS

Pour permettre d'instaurer la distance de 2 mètres entre groupes d'enfants de classes différentes (dernier protocole sanitaire de l'éducation nationale en date du 28 janvier 2021) **il sera organisé 3 services distincts pour la restauration.**

Pour cela, seuls **les horaires du temps méridien ont été modifiés pour certaines classes** (sortie et retour des enfants sur le temps du repas).

Pour les enfants qui resteraient déjeuner à la restauration scolaire, vous devez vous reporter à l'article 6 pour connaître les horaires dédiés à leur temps du repas.

	Portail côté supermarché avenue Yves Bessodes	Portail habituel	Portail sur parking avenue Jean Aurillon
8h50 – 11h45 13h45 – 16h50	CP Mme Angosto Sanitaires utilisés : toilettes extérieures	CE1 Mme Di Capua Sanitaires utilisés : toilettes RdC bâtiment principal	
8h50 – 12h00 14h00 – 16h50			CE2-CM1 Mme Baumel Sanitaires utilisés : toilettes étage bâtiment principal CM2 M Daudé Sanitaires utilisés : toilettes extérieures
9h00 – 12h00 14h00 – 17h00			CM1 Mme Martin Sanitaires utilisés : toilettes étage bâtiment principal
9h00 – 12h15 14h15 – 17h00	CM1 CM2 M Aguilera CE2 Mme Peyro Sanitaires utilisés : toilettes extérieures	CE1-CE2 Mme Stéphan Sanitaires utilisés : toilettes RdC bâtiment principal	

	Porte de sa classe / bâtiment maternelle
9h00 – 11h45 13h45 – 17h00	CP Mme Razzini Sanitaires utilisés : wc à proximité de sa classe (même bâtiment)

3- Le port du masque, le lavage des mains et les objets partagés

Le port du masque est **obligatoire** pour le personnel (enseignant.e, animateur.trice, ATSEM...) tant à l'intérieur des locaux qu'en espaces extérieurs.

Le port du masque est toujours obligatoire pour les enfants d'élémentaire (sauf pour les activités physiques et pendant le repas). Les masques seront fournis par la famille : en prévoir 2 par jour.

Un changement important sur ce point suite à l'évolution constatée de la circulation du virus et suite aux avis successifs du Haut Conseil de la Santé Publique : **enfants et adultes devront porter un masque « grand public » de catégorie 1, masque chirurgical ou en tissu mais dans ce cas vous devez vous assurer de la bonne homologation.**

Si un masque n'est pas utilisé, il devra être plié (en évitant le contact intérieur/extérieur) et mis dans une pochette individuelle ou suspendu.

Le lavage des mains : les enfants devront laver leurs mains en arrivant à l'école (ou accueil de loisirs), avant et après chaque repas, avant et après la récréation, après le passage aux toilettes et en arrivant à la maison.
Le lavage des mains sera réalisé avant l'entrée dans la classe.

En accueil de loisirs, un lavage de mains sera effectué avant de partager un jeu, un livre...

Les objets partagés : les objets partagés sont autorisés au sein d'une même classe ou d'un même groupe. Les objets seront isolés 24h avant leur réutilisation (ou désinfectés si nécessaires avant 24h). Les jeux extérieurs sont autorisés, avec une période sans utilisation de 12h.

4- L'organisation du temps scolaire

Les adultes (enseignant.es, animateur/trices) s'attacheront à expliquer aux enfants la pratique des gestes barrières, le suivi de ces nouvelles consignes les premiers jours de classe. Les enfants continueront à être accompagnés au quotidien.

La distanciation physique et le brassage de groupes :

La limitation du brassage entre groupes différents est maintenue, **à l'école maternelle**. La distanciation ne s'impose pas entre les enfants appartenant à un même groupe (en intérieur comme en extérieur).

La journée est organisée pour limiter le croisement et le brassage de groupes différents.

A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre **lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas en extérieur entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, **y compris pour les activités physiques**.

L'organisation des récréations

A l'école maternelle :

La cour est partagée en 2 parties : pour être utilisée par groupes de classes.

La salle de sieste retrouvera son aménagement initial tout en essayant de conserver une distanciation physique si possible, entre les lits.

A l'école élémentaire :

La récréation sera organisée par classes ou groupes de classes pour respecter la distanciation entre les groupes. L'ensemble des espaces cour est partagé pour être utilisé séparément par chaque classe.

Des signalétiques et fléchages sont installés pour aider au suivi des consignes, particulièrement dans le cas des circulations, escaliers...

5- L'organisation du temps périscolaire (matin et fin de journée)

Les accueils restent séparés pour les enfants de maternel et d'élémentaire.

Sur les différents temps de la journée, le brassage sera limité, en harmonie avec les groupes constitués sur le temps de l'école.

ACCUEIL des MATERNELLES

Lieu : salle d'accueil côté école maternelle

Horaires : de 7h30 à **8h50** (en fonction du début de classe)

Rentrée et sortie côté : porte bleue de la salle

ACCUEIL des ELEMENTAIRES

Lieu : salle BCD de l'école élémentaire

Horaires : de 7h30 à **8h50** (en lien avec l'horaire échelonné de l'école élémentaire)

Rentrée et sortie côté : porte de la salle BCD

Pour le matin, les familles qui seront concernées par 2 horaires échelonnés, nous leur demandons d'accompagner leurs enfants à chaque entrée scolaire.

Nous demandons aux familles de respecter ces nouveaux horaires échelonnés du temps méridien.

Pour celles qui pourraient rencontrer une difficulté (notamment par 2 horaires éloignés) de revenir vers le service Enfance Jeunesse.

En effet, **la multiplication des contacts**, additionnés aux consignes sanitaires demandées, nous apparaissent peu cohérentes pour le laps de temps durant lequel leur enfant sera au sein d'un nouveau groupe.

6- L'organisation du temps méridien

La restauration collective se fait dans les lieux habituels, en salle, avec un service en self (pour les élémentaires). L'organisation du self reste modifiée. Les encadrants se chargent de la distribution du pain, des entrées et desserts.

Pour les déplacements et les zones d'attentes, les flux et la densité des élèves sont organisés pour respecter la distance physique entre les groupes d'élèves.

L'installation à table des enfants

Les enfants d'une même classe déjeunent ensemble **en ayant une distanciation de 2 mètres entre les tables** des autres classes. **Ce nouvel aménagement demande une adaptation des groupes dans la salle de restauration. Cet impératif posé par la nouvelle version du protocole sanitaire du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, nous amène à augmenter le nombre de services (passage de 2 à 3).** Les horaires seront approximativement :

GROUPE 1 : Classes CP – CP/CE1 – CE1	GROUPE 2 : Classes CE2/CM1 – CM1 – CM2	GROUPE 3 : Classes CM1/CM2 – CE1/CE2 – CE2
12h – 12h40	12h45 – 13h30	13h30 – 14h10

Le temps d'animation pour le premier groupe se fera dans la cour annexée à la cantine et dans la salle Léopold Delmas.

Entre les services, une désinfection des tables est effectuée.

7- L'organisation du mercredi

Lieu entrée et sortie : salle d'accueil habituelle dans l'école maternelle.

Horaires : de 7h30 à 9h00 et en fin de journée à partir de 16h30.

En début et fin de journée, le groupe élémentaire occupera la salle BCD de l'école maternelle et une partie de la cour maternelle leur sera dédiée.

8- Les réservations sur le portail famille

Les réservations se font sur le portail famille pour les accueils périscolaires, la restauration et la journée du mercredi.

La règle de la date limite du mercredi soir pour la semaine suivante reste en vigueur.

Ne pas hésiter, dans la configuration actuelle à prendre contact avec le service enfance jeunesse si besoin.

9- Les dispositions dans les toilettes

Pour le temps scolaire et périscolaire, une organisation sera adaptée pour organiser au mieux le passage aux toilettes en sachant qu'aujourd'hui il n'est pas imposé de distanciation entre enfants d'un même groupe.

Un adulte s'assurera toujours du nettoyage des mains des enfants après l'usage de toilette.

10- L'aération des locaux

L'aération des locaux est réalisée **toutes les heures** et dure quelques minutes à chaque fois. Une aération des salles de classe sera assurée avant l'entrée des élèves, durant les récréations, la pause du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Les sanitaires seront régulièrement ventilés également. D'une manière générale l'aération des locaux est la plus fréquente possible.

11- Le nettoyage des locaux

Un nettoyage quotidien des locaux, avec les surfaces tables et chaises. Une désinfection quotidienne supplémentaire est prévue, pour les surfaces fréquemment touchées comme poignées de porte et interrupteurs.

12- Le rôle des parents

Vous jouez toujours un rôle essentiel dans le suivi des consignes actuelles. Pour cela, nous vous demandons de continuer à surveiller la température de votre enfant. Il vous est demandé de prendre la température de votre enfant avant son arrivée à l'école (inférieur à 38°C). Le lavage des mains doit être réalisé avant l'arrivée à l'école.

Dans tous les cas, de rester vigilant à tous signes de faiblesse, et en cas de symptômes (38 °C ou plus), ou de doute, ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, dans ce cas vous devrez garder votre enfant à domicile et prendre avis auprès de votre médecin traitant.

Il est impératif de prévenir l'école et l'accueil de loisirs de la survenue d'un cas confirmé dans votre foyer.

13- La signalétique : l'information générale et les affichages

Signalétiques extérieures :

- Panneau d'affichage à chaque portail spécifiant les horaires et les classes concernées,
- Flèches au sol indiquant les sens de circulation,
- Traits au sol pour respecter la distanciation physique.

Signalétiques intérieures :

Dans les locaux, comme les toilettes il sera procédé à un affichage des consignes aussi bien pour les enfants, qu'à l'attention des équipes.

14- Symptômes et identification d'un cas avéré au sein de l'école

Dans le cas d'apparition de symptômes pour un enfant : celui-ci sera isolé, en attendant l'arrivée de son parent.

Dans le cas d'un adulte, ce dernier quittera les locaux et prendra attache auprès de son médecin de famille.

Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement scolaire, les écoles et accueils de loisirs suivront **les consignes concertées entre** les services de l'Education Nationale, la préfecture et l'ARS locale.